BOUVESSE QUIRIEU
VILLAGE D'AVENIR

Commune de Bouvesse-Quirieu

Plan Local d'Urbanisme

4.3 - Secteur sud

échelle 1/2500

Arrêté par délibération du conseil municipal du : 24 juin 2025

Approuvé par délibération du conseil municipal du : 03 mars 2026

terre d'urbanisme · n.chomez urbaniste · brainsight

- bati ajouté

zonage

ZONES

- Aa1 zone agricole destinée aux constructions agricoles
- Aa1 Zone agricole soumise à Natura 2000
- Aa1 zone agricole liée aux parcs de bâti remarquable
- As zone agricole stricte
- AU1 zone d'urbanisation future pour l'habitat
- Nn1 zone naturelle
- Nn1 zone naturelle d'exploitation de carrière
- Nn1 zone naturelle camping
- Nn1 zone de dépôt de matériaux inertes
- Nn1 zone d'équipements public ou d'intérêt collectif
- Nn1 zone de jardins
- Nn1 zone naturelle destinée aux équipements de loisirs et sportifs
- Nn1 Zone naturelle soumise à Natura 2000
- Nn1 zone naturelle liée aux parcs de bâti remarquable
- Nn1 Zone de transport de matériaux liés à l'extraction
- Ua1 zone urbanisée d'habitat dense de la centralité
- Ua1 zone urbanisée d'habitat dense
- Ub1 zone urbanisée d'habitat moyennement dense de la centralité
- Ub1 zone urbanisée d'habitat moyennement dense
- Uc1 zone urbanisée d'habitat collectif
- Ud1 zone urbanisée spécifique de lotissement
- Ue1 zone urbanisée d'activité économique
- Ue1 zone urbanisée d'activité économique stricte
- Uep zone urbanisée d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uh1 zone d'habitat hameau ancien contraint
- Uh1 zone d'habitat hameau ancien contraint
- Ui1 zone urbanisée d'activité industrielle
- Ur1 zone urbanisée remarquable

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- espace naturel sensible
- trame verte bleue secteur humide - secteur de tourbière
- trame verte et bleu strate boisée- forêt présumée ancienne
- trame verte et bleue strate bocagère - arbre isolé
- trame verte et bleue strate bocagère - secteur haie basse
- trame verte et bleue strate bocagère - secteur haie multistrate
- trame verte et bleue strate humide - secteur cours d'eau
- trame verte et bleue strate humide - secteur forêt alluviale Rhône
- trame verte et bleue strate ouverte - secteur de prairie sèche
- trame verte et blue strate humide - secteur étang et retenue
- emplacement réservé
- éléments de paysage à maintenir ou remettre en état au titre de l'article L151-23 du cu
- secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre d'étude de risques naturels pouvant comporter des limitations de la constructibilité pour des raisons de risques

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- patrimoine bâti à protéger
- constructions pouvant faire l'objet d'une changement de destination

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- tracé de principe de liaison à créer
- patrimoine paysager à protéger
- recul minimum graphique
- alignement des constructions

- Bandes de recul le long des axes à grande circulation

Marlieu Curvière

Emplacement réservé		
numéro	destination	bénéficiaire
1	stationnement	commune

La Chavanne